

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE
SAINT MARTIN DU MANOIR

— ♦ —
MODIFICATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Le public est informé de ce que, par Arrêté Municipal en date du 27 octobre 2015, il a été décidé de procéder à l'Enquête Publique sur la **Modification n°5** du Plan d'Occupation des Sols de la commune de Saint Martin du Manoir

Cette modification porte sur :

- l'ouverture à l'urbanisation d'une zone NA en NAB
- Changements partiels du règlement

L'enquête se déroulera à la mairie pendant une durée de **33 jours, du jeudi 26 novembre 2015 au lundi 28 décembre 2015**. Pendant toute la durée de l'enquête les dossiers pourront y être consultés les **Lundis, Jeudis de 14h00 à 17h00, les Mardis et Vendredis de 14h00 à 18h00 et le Mercredi de 9h00 à 12h00**, ainsi que lors des permanences du commissaire-enquêteur.

Les personnes qui auraient des observations à formuler sont invitées, soit à les consigner sur un registre d'enquête mis à leur disposition à la mairie aux jours et heures susvisés, soit à les adresser au Commissaire Enquêteur en mairie.

L'enquête sera conduite par Madame Annie TURMEL, enseignante retraitée, désignée par le président du Tribunal Administratif de Rouen par décision du 30 septembre 2015, en cas d'empêchement, elle sera remplacée de façon définitive par son suppléant Monsieur Philippe BERTHELOT, ingénieur retraité.

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie aux dates et heures indiquées ci-dessous :

- le **jeudi 26 novembre 2015 de 14h00 à 17h00**,
- le **mercredi 9 décembre 2015 de 9h00 à 12h00**,
- le **lundi 28 décembre 2015 de 14h00 à 17h00**

Toutes informations peuvent être demandées au responsable du projet : Madame le Maire de Saint Martin du Manoir.

Le rapport du Commissaire Enquêteur ainsi que les conclusions motivées est tenu à la disposition du public à la mairie, un mois après la clôture de l'Enquête Publique et pendant une durée d'un an.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal sera appelé à délibérer pour approuver la modification du Plan d'Occupation des Sols.